



Monsieur Mars Di Bartolomeo  
Président de la  
Chambre des Député-e-s  
Luxembourg

CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
Entrée le:

Luxembourg, le 12 mai 2017

12 MAI 2017  
2989

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément au règlement de la Chambre des Député-e-s, je me permets de poser une **question parlementaire à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes**.

Avant son indépendance, la République du Cameroun était, entre 1919 et 1961, divisée en un territoire français et un territoire de mandat britannique. Depuis l'indépendance du pays, de nombreux Camerounais anglophones se sentent marginalisés dans un pays où aujourd'hui, la majorité de la population est francophone.

Vers la fin de l'année 2016, les tensions dans le pays ont escalé et lors des manifestations, plusieurs personnes ont perdu leur vie à Bamenda. Une centaine de manifestants ont été détenus et le gouvernement a bloqué l'accès à l'internet dans les régions anglophones du pays.

En vue de cette situation précaire, Monsieur le Ministre avait, lors du débat sur la politique européenne et étrangère à la Chambre des Député-e-s en mars 2017, promis d'envoyer un courrier à Madame Federica Mogherini, la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. Par le biais de cette lettre, Monsieur le Ministre voulait se renseigner sur des efforts de l'Union européenne qui pourraient être faits afin de contribuer à la prévention d'un conflit encore plus sanglant au Cameroun.

Dans ce contexte je voudrais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

1. **Est-ce que Monsieur le Ministre a déjà pris contact avec Madame Mogherini ?**
2. **Dans l'affirmative, quel a été la réponse de la Haute Représentante et est-ce qu'il y a eu un suivi du Ministère dans ce dossier ?**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

**Claude Adam**  
Député



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère des Affaires étrangères  
et européennes

Le Ministre

Luxembourg, le 12 juin 2017

CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
Entrée le:

13 JUIN 2017

Le Ministre des Affaires étrangères et européennes

à

Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement

Je vous prie de bien vouloir trouver en annexe la réponse du Ministre des Affaires étrangères et européennes à la question parlementaire N°2989 posée par l'honorable Député Monsieur Claude Adam.

  
Jean Asselborn

**Question parlementaire n 2989 du 12.05.2017 de Monsieur le Député Claude Adam au sujet du Cameroun**

*1. Est-ce que Monsieur le Ministre a déjà pris contact avec Madame Mogherini ?*

Le 31 mars dernier, j'ai adressé une lettre à la Haute Représentante Federica Mogherini, pour inviter l'Union européenne à suivre de près la situation dans le Sud-Ouest et le Nord-Ouest du Cameroun. Je me suis montré préoccupé par la recrudescence des tensions dans les régions concernées. Mentionnant les rapports relatifs aux actes de violence commis par certains manifestants et l'usage disproportionné de la force par les services de sécurité, j'ai tenu à souligner que tous les actes de violence allégués devraient faire l'objet d'une enquête indépendante. Enfin, j'ai suggéré que par des démarches auprès des autorités, il serait nécessaire de faire prévaloir l'importance d'un dialogue pacifique, ainsi que de la recherche d'une solution négociée permettant de tenir compte des revendications des anglophones, tout en respectant l'Etat de droit et les libertés fondamentales de tous les citoyens.

*2. Dans l'affirmative, quelle a été la réponse de la Haute Représentante et est-ce qu'il y a eu un suivi du Ministère dans ce dossier ?*

Dans sa réponse datée du 10 mai, la Haute Représentante a apporté son soutien aux lignes proposées par ma lettre et a informé des démarches effectuées par ses services à Bruxelles, ainsi que par la délégation de l'Union européenne à Yaoundé, y compris celles au niveau ministériel, depuis le début des manifestations.

Plusieurs contacts ont eu lieu au cours desquels l'UE a appelé les autorités à faire preuve d'ouverture et à donner la priorité au dialogue, ainsi qu'à une solution négociée. La mise en œuvre de la décentralisation prévue dans la Constitution pourrait être de nature à répondre à certaines des aspirations des populations anglophones.

La Haute Représentante a assuré que depuis le début des événements, l'UE avait appelé tous les acteurs à la retenue, aussi bien dans l'exercice du droit à la liberté d'expression et de manifestations pacifique, que dans la gestion des opérations de maintien de l'ordre et de sécurité publics. L'Etat camerounais demeure le garant de la sécurité, ainsi que des droits et libertés fondamentales des citoyens (y compris le droit à l'éducation) tel que consacrés par la Constitution du Cameroun et les traités internationaux auxquels le pays a adhéré. Si le maintien de l'ordre et la sécurité est légitime, la réponse aux troubles doit être proportionnée et en accord avec la législation en vigueur.

Enfin, l'UE a encouragé les autorités à exploiter le potentiel que représente la richesse linguistique et culturelle du Cameroun, et à mettre fin à la suspension du réseau Internet dans les régions anglophones. Entretemps, la connexion internet a été rétablie dans les régions anglophones. La Haute Représentante a assuré que les Chefs de mission de l'UE à Yaoundé continueraient, dans le cadre de contacts bilatéraux, à encourager tous les efforts visant à un dialogue constructif, au respect des libertés fondamentales et à la mise en œuvre effective de la décentralisation, notamment dans le contexte du dialogue politique prévu sous l'article 8 de l'Accord de Cotonou.

Le Ministère continue à collaborer étroitement avec le Service d'action extérieure de l'Union européenne et les partenaires européens pour assurer le suivi dans ce dossier.